

Règlement
Agenda 169

RÈGLEMENT
BY-LAW 6703

Modification à l'acte de permission d'occuper le domaine public avec un café-terrasse temporaire, sur une partie de l'emprise de la rue Cherrier, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis accordée à Café Cherrier Inc., en vertu de l'acte passé devant Me Normand Latreille, notaire (minute 5308) enregistré sous le numéro 3 525 566 (règlement numéro 6487 adopté à l'assemblée du Conseil municipal du 20 août 1984), de façon à ce que Café Cherrier Inc., puisse étendre son présent café-terrasse jusqu'à la rue St-Denis.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal tenue le 7 mai 1985,

le Conseil décrète:

1.- Le présent règlement autorise la modification de l'acte de permission par la Ville de Montréal à Café Cherrier Inc., passé devant Me Normand Latreille, notaire, (minute 5308) enregistré sous le numéro 3 525 566 (règlement 6487 adopté à l'assemblée du Conseil municipal du 20 août 1984), de façon à ce que Café Cherrier Inc., puisse étendre son présent café-terrasse jusqu'à la rue St-Denis; tel que montré sur le plan numéro A-7833-6 préparé par Jacques Kieffer, arpenteur-géomètre, le 4 avril 1984.

Sauf ce qui précède, la présente modification est consentie sans

Modification of a deed concerning an authorization to occupy the public domain with a temporary terrace-cafe on part of the right-of-way of Cherrier Street, at the south-east corner of Saint-Denis Street, granted to Café Cherrier Inc. under a deed signed before Me. Normand Latreille, notary, (minute 5308) registered under No. 3 525 566 (By-law No. 6487 adopted at the Council meeting held on August 20, 1984), in order to allow Café Cherrier Inc. to extend its present terrace-cafe up to Saint-Denis Street.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on May 7, 1985,

the Conseil ordained:

1.- This by-law authorizes a modification of a deed concerning an authorization by the Ville de Montréal to Café Cherrier Inc., signed before Me. Normand Latreille, notary, (minute 5308) registered under No. 3 525 566 (By-law 6487 adopted at the meeting of the City Council of August 20, 1984), in order to allow Café Cherrier Inc. to extend its present terrace-cafe up to Saint-Denis Street, as shown on plan No. A-7833-6, prepared by Jacques Kieffer, land-surveyor, on April 4, 1984.

Except for the preceding provisions, this modification is agreed to without novation of or

.../2
B

- 169/2 -

novation ni dérogation à tous les termes, charges, clauses, conditions et obligations relatées au susdit acte enregistré come susdit sous le numéro 3 525 566.

derogation from all terms, charges, clauses, conditions and obligations referred to in the above-mentioned deed registered as indicated above under No. 3 525 566.

2.- Cette autorisation est accordée selon les conditions décrites au projet d'acte notarié, identifié par le Greffier de la Ville.

2.- This authorization is granted under the conditions described in the notarized draft deed certified by the Greffier de la Ville.

3.- Ledit projet d'acte est approuvé et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

3.- The said draft deed is approved and the Maire and the Greffier are authorized to sign it.

Certificat en vertu de l'article 67 de la Charte que monsieur le Maire est absent de la Ville.

Président du Comité
exécutif

Le Greffier de la Ville

Maurice Duro
Greffier de la Ville

Yvonne Lamerie
Pour la Ville de Montréal

Maurice Duro

Montréal le, 13 MAI 1985